

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1624

26 août 2006

SOMMAIRE

Activest Lux Key Fund, Sicav, Luxembourg	77948	Jarvis Financial S.A., Luxembourg	77952
Amerly's International S.A.H., Luxembourg.	77950	JCGS Investissements S.A., Luxembourg	77950
Angel Finance I, S.à r.l., Senningerberg	77941	Jef Financière S.A., Luxembourg	77919
Angel Finance I, S.à r.l., Senningerberg	77943	Lancaster Properties, S.à r.l., Luxembourg	77912
Aralia S.A., Luxembourg	77941	Lombard Odier Darier Hentsch Invest UK, Sicav, Luxembourg	77907
Artinvest Holding S.A., Luxembourg	77949	Lux-Portfolio Sicav, Luxembourg	77951
Boucherie Wagener S.A., Walferdange	77944	Monterey Holdings I, S.à r.l., Luxembourg	77920
Carmignac Portfolio, Sicav, Luxembourg	77939	Monterey Holdings I, S.à r.l., Luxembourg	77939
CB Invest S.A., Luxembourg	77910	Montigny Holding S.A., Luxembourg	77952
Chimindu S.A., Luxembourg	77948	MTP S.A., Strassen	77940
Comimtrade S.A., Luxembourg	77919	Nitrade International Holding S.A., Luxembourg	77946
Comimtrade S.A., Luxembourg	77919	Open Invest S.A., Luxembourg	77946
Consilux, S.à r.l., Luxembourg	77944	Open Invest S.A., Luxembourg	77946
Consilux, S.à r.l., Luxembourg	77944	Orkenise Art S.A., Luxembourg	77941
Delta Lloyd L, Sicav, Luxembourg	77949	Parson Holding S.A., Luxembourg	77947
Design & Build Promotions S.A., Luxembourg	77940	Pimco Luxembourg Trust	77907
Domeux Holding S.A., Luxembourg	77951	Plastichem S.A., Luxembourg	77950
Elsinema Holding S.A., Luxembourg	77952	Portland International Finance, S.à r.l., Luxem- bourg	77907
Empha S.A., Luxembourg	77947	Profirent S.A., Luxembourg	77906
Euro Partner Invest S.A., Luxembourg	77944	Rekra Lux Holding S.A., Luxembourg	77947
Ezolux, S.à r.l., Diekirch	77909	(Les) Résidences S.A., Senningerberg	77940
Ezolux, S.à r.l., Diekirch	77909	RP Rendite Plus, Sicav, Senningerberg	77949
Ezolux, S.à r.l., Diekirch	77909	Seven World Travellers Card S.A., Luxembourg	77920
Ezolux, S.à r.l., Diekirch	77909	Sieko, S.à r.l., Pétange	77910
Frimalux S.A., Luxembourg	77945	Silverfin Holding S.A., Luxembourg	77945
Garros S.A., Luxembourg	77946	Société Financière Castor Holding S.A., Luxem- bourg	77948
GIZMO Holding S.A., Luxembourg	77949	Stratus Technologies Group S.A., Luxembourg	77945
HCEPP Luxembourg Czech Republic II, S.à r.l., Luxembourg	77946	Stratus Technologies Group S.A., Luxembourg	77945
Holding de Participation Financière Herafin S.A., Luxembourg	77947	Thomas & Piron International (Luxembourg) S.A., Senningerberg	77941
Holding de Participation Financière Herafin S.A., Luxembourg	77947	Thomas & Piron (Luxembourg) S.A., Senninger- berg	77940
Inmai S.A., Luxembourg	77941	TP Management (Luxembourg) S.A., Senninger- berg	77939
International Marketing Investment Group S.A., Strassen	77951		
Ivernest S.A., Luxembourg	77945		

PROFIRENT S.A., Investmentgesellschaft mit festem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxemburg, 308, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 31.589.

Im Jahre zweitausendundsechs, den einundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar H. Hellinckx, mit dem Amtswohnsitz in Mersch (Luxemburg).

Findet eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der PROFIRENT S.A., mit Sitz in 308, route d'Esch, L-1471 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 31.589 (die «Gesellschaft») statt.

Die Gesellschaft ist eine Investmentgesellschaft mit festem Kapital und wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Robert Schuman, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg am 27. September 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 353 vom 30. November 1989.

Die Satzungen wurden zuletzt abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jacques Delvaux, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg am 12. November 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 76 vom 22. Januar 2000.

Die Versammlung wird um 11.00 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Martina Huppertz, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg eröffnet.

Die Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Sylvia Sasso-Sant, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Christina Hartz, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg.

Nach der ebenso erfolgten Zusammensetzung des Büros der Generalversammlung ersucht der Vorsitzende den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

Sodann gab die Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktieninhaber und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Aktieninhabern oder deren Bevollmächtigte, dem Versammlungsbüro und dem unterzeichneten Notar, aufgeführt. Die Anwesenheitsliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Die gegenwärtige Generalversammlung wurde durch eine zweite Einladung einberufen, die gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts am 17. Juni 2006 im Mémorial, in der Zeitung d'Wort sowie im Amtsblatt zur Wiener Zeit und am 20. Juni 2006 im Letzebuenger Journal sowie am 5. Juli 2006 im Mémorial, in der Zeitung d'Wort, im Letzebuenger Journal sowie im Amtsblatt zur Wiener Zeit und veröffentlicht wurde.

III.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Beschluss die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen.

2. Ernennung des Liquidators und Festsetzung seiner Befugnisse.

VI.- Aus der vorbezeichneten Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 20.445,014 sich im Umlauf befindenden Aktien zehn (10) Aktien, anlässlich der gegenwärtigen Generalversammlung, vertreten sind.

Die Vorsitzende teilt der Versammlung mit, dass eine erste außerordentliche Generalversammlung mit derselben Tagesordnung für den 16. Juni 2006 einberufen worden war und dass diese Generalversammlung nicht beschlussfähig war, da die notwendige Anwesenheitsquote nicht erreicht war.

Gegenwärtige Generalversammlung ist gemäß Artikel 67-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften beschlussfähig, gleich wie viele Anteile anwesend oder vertreten sind.

Nach diesen Erklärungen fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgenden Beschluss:

Erster Beschluss

Die Gesellschaft wird aufgelöst und in Liquidation gesetzt.

Zweiter Beschluss

Als Liquidator wird Herr Claude Kremer, berufsmäßig wohnhaft in 14, rue Erasme, L-1468 Luxemburg bestellt.

Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Art. 144 bis 148 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften für einen Liquidator vorsehen mit der Maßgabe, dass er die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Aktionäre vornehmen kann. Der Liquidator ist nicht gehalten, Inventar vorzunehmen und kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen.

Da nunmehr die Tagesordnung erschöpft ist und kein Aktionär weiter das Wort ergreift, wird die Generalversammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Versammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Huppertz, S. Sasso-Sant, C. Hartz und H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 31 juillet 2006, vol. 437, fol. 85, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt durch Notar Anja Holtz, mit Amtswohnsitz in Wiltz, handelnd in Vertretung von Notar Henri Hellinckx, mit Amtswohnsitz in Mersch.

Mersch, den 9. August 2006.

A. Holtz.

(087120.3/242/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

PIMCO LUXEMBOURG TRUST, Fonds Commun de Placement.

Amendment to the Management Regulations

By decision of PIMCO LUXEMBOURG S.A. as management company, with the approval of STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A. as custodian, the Management Regulations of PIMCO LUXEMBOURG TRUST shall be amended as follows:

1. The main headline «consolidated management regulations as of 24 September 2005» shall be amended so as to read «consolidated management regulations as of 31 August 2006».
2. The references to STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A. in the first paragraphe of Article 1 «The Fund» as well as in the first paragraph of Article 3 «The Custodian» shall be replaced by references to CACEIS BANK LUXEMBOURG.
3. Article 18 «Amendment of the Management Regulations» shall be amended so as to read as follow:
«The Management Company may, upon approval of the Custodian, amend these Management Regulations in whole or in part at any time. Amendments will become effective five days after the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg (the «Mémorial») of a notice of the deposit of the amendments with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, unless otherwise provided for in the relevant document amending the Management Regulations.»
4. The terms «Luxemburger Wort» in the second paragraph of Article 20 «Duration of the Fund, Liquidation, and Reorganisations» shall be replaced by the terms «D'Wort».

Luxembourg, 14 August 2006.

PIMCO LUXEMBOURG S.A. / STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Management company / Custodian

Signature / D. Delvaux

- / Vice President

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05174. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088629.2//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

PORTLAND INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.094.400,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 98.385.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09539, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour PORTLAND INTERNATIONAL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

MONTEREY SERVICES S.A.

Gérant B

Signatures

(064122.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH INVEST UK, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 78.269.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the thirty-first day of the month of July.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

Mrs Ingrid Robert, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the «Proxyholder») acting as a special proxy of LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH (JERSEY) LIMITED, a company incorporated under the laws of Jersey and having its registered office at N° 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands (the «Principal») by virtue of a proxy under private seal given on 24th, July 2006, which, after having been initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with the present deed.

The Proxyholder declared and requested the notary to act the following:

I. LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH INVEST UK (the «Company»), company having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, under Section B number 78.269, has been incorporated under the name of LOMBARD ODIER INVEST UK by deed of Me Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch on October 20th, 2000 published in the Mémorial C, Recueil des

Sociétés et Associations number 858, of November 11th, 2000, amended by a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Mersch on May 25th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 601 of June 11th, 2004,

II. The subscribed capital of the Company is presently in Euro the equivalent of twenty Sterling Pounds (GBP 20.-) fully paid represented by two (2) registered shares with a nominal par value of ten Sterling Pounds (GBP 10.-) each;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of association and the financial standing of the Company;

IV. The Principal holds all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

VI. As a consequence of such dissolution, the Principal gives full discharge to all directors and to the independent auditor of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled; and

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the offices of CACEIS BANK LUXEMBOURG, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned Proxyholder signed the present original deed together with the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente et unième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Mme Ingrid Robert, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg (la «Mandataire») agissant en sa qualité de mandataire spécial de LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH (JERSEY) LIMITED, une société constituée selon la loi de Jersey et ayant son siège social à N° 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Iles Anglo-normandes (le «Mandant») en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 24 juillet 2006,

laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH INVEST UK (la «Société»), une société ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 78.269, a été constituée sous la dénomination de LOMBARD ODIER INVEST UK, suivant acte reçu par M^e Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 20 octobre 2000 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 858, du 23 novembre 2000, modifié suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 25 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 601 du 11 juin 2004 ;

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de l'équivalent en Euro de vingt livres sterling (GBP 20,-) entièrement libéré et représenté par deux (2) actions nominatives d'une valeur nominale de dix livres sterling (GBP 10,-) chacune;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société; et

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux de CACEIS BANK LUXEMBOURG, situés au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la Mandataire prémentionnée a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une traduction en français et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: I. Robert, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, vol. 29CS, fol. 24, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 août 2006.

P. Decker.

(083768.3/206/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

EZOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 25, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 95.281.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09151, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour la gérance

Signature

(064114.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

EZOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 25, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 95.281.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09152, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour la gérance

Signature

(064113.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

EZOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 25, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 95.281.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09153, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour la gérance

Signature

(064112.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

EZOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 25, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 95.281.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09154, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour la gérance

Signature

(064110.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

77910

CB INVEST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 82.311.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 6. September 2001

Punkt 4

Die Generalversammlung beschließt einstimmig die Wiederwahl des amtierenden Verwaltungsrats. Mitglieder sind:

- Herr Gerry Osch, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-2449 Luxemburg, 49, boulevard Royal;
- Frau Gisela Borgs-Maciejewski, Rechtsanwältin, wohnhaft in D-53340 Meckenheim, Heerstrasse 19;
- Herr Benedikt Borgs-Maciejewski, Kaufmann, wohnhaft in D-76131 Karlsruhe, Gerwigstrasse 46.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2006.

Punkt 5

Die Generalversammlung beschließt einstimmig die Wiederwahl des amtierenden Aufsichtskommissars.

- Die Gesellschaft Fiduciaire SOCODIT S.A. mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves. Das Mandat des Aufsichtskommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2006.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09992. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063211.6/745/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

SIEKO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.
R. C. Luxemburg B 117.354.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt juin.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Madame Els Montens, employée privée, née à Geraardsbergen (Belgique), le 2 décembre 1974, demeurant à B-9570 Lierde (Belgique), Stuivenberg, 12,

ici représentée par Monsieur Christophe Vastesaegeer, ci-après mieux qualifié,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 juin 2006,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

Titre I^{er}. Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prestation de services informatiques.

Elle pourra faire généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe.

Art. 3. La société prend la dénomination de SIEKO, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Pétange.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2006.

77912

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique Madame Els Montens, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Madame Els Montens, préqualifiée, est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée.
2. Monsieur Christophe Vastesaegeer, gérant de société, né à Geraardsbergen (Belgique), le 21 avril 1973, demeurant à B-9570 Lierde (Belgique), Stuivenberg, 12, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.
3. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant technique.
4. Le siège social est établi à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Vastesaegeer, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 22 juin 2006, vol. 435, fol. 59, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 30 juin 2006.

A. Weber.

(064347.3/236/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

LANCASTER PROPERTIES, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 117.336.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth day of March.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Ian Farelly, residing at Navan Road, Duleek, Co Meath, Ireland,
here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, by virtue of a power of attorney given in Ireland, on March 24, 2006.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity of which he acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the «Articles») of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I. Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by the laws pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law»), as well as by the present Articles (the «Company»).

Art. 2. Name. The Company's name is LANCASTER PROPERTIES.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to hold any interest in whatever form in any real estate in Luxembourg or abroad by direct or indirect means, to acquire and sell real estate properties either in Luxembourg or abroad as well as to perform all operations relating to real estate properties, including to invest, acquire and take directly or indirectly any participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Company, in which the Company has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.

The Company will not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment opened to the public.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg or abroad.

Title II. Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 12,600 (twelve thousand six hundred Euro) divided into 504 (five hundred four) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non-shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the Law.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall be able to redeem its own shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

- The redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;
- The redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital;
- The redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

Title III. Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager need be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers by the sole signature of any type A manager or the joint signature of a type A manager and a type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of not less than one-half of the managers present who voted and did not abstain.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV. Shareholders' meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receive in writing by any suitable communication means the whole text of each resolution to be approved prior to his written vote.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the third Friday of June or on the following day if such day is a public holiday.

Title V. Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1 and ends on December 31.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire(s) aux comptes) who need not to be shareholder, and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

All the 504 (five hundred four) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by Mr Ian Farelly, named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,600 (twelve thousand six hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate issued by FORTIS LUXEMBOURG, on March 28, 2006.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

- 1) Mr Raymond Potterton, born on 30 August 1940 in Ireland, residing at Cloneylogan House, Co Meath, Ireland; and Mr Ian Farelly, born on 13 July 1973 in Ireland, residing at Navan Road, Duleek, Co Meath, Ireland; are each appointed as type A manager for an undetermined duration;
- 2) Mr Michel van Krimpen, born on 19 February 1968 in Rotterdam, The Netherlands, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as type B manager for an undetermined duration;
- 3) The registered office of the Company shall be established at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;
- 4) The first financial year shall start today and end on December 31, 2006.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

In faith of which We, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M. Ian Farelly, résidant Navan Road, Duleek, Co Meath, Irlande, ici représenté par M. Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, signée en Irlande, en date du 24 mars 2006.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er}. Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit applicable à ce type de sociétés et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est LANCASTER PROPERTIES.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de détenir des intérêts de quelque forme que ce soit dans tout bien immobilier sis à Luxembourg ou à l'étranger de manière directe ou indirecte, d'acquérir et de vendre des biens immobiliers sis à Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que de réaliser toute opération liée à des biens immobiliers, y compris d'investir, d'acquérir, et de prendre directement ou indirectement des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part, assister ou participer à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité associée d'une façon quelconque avec la Société et dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, tout concours, prêt, avance, sûreté ou garantie, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société n'exerce pas directement d'activité industrielle et ne tient pas d'établissement commercial ouvert au public.

Enfin, la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement, sans toutefois vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.600 (douze mille six cents euros), divisé en 504 (cinq cent quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales seront constatées par acte écrit conformément à la Loi.

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

- Le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

- Le rachat est décidé par une résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société;
- Les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

Titre III. Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société est gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature de l'un quelconque de ses gérants de type A ou la signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoir(s) pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un des gérants. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir à Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation sera réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la moitié au moins des gérants présents ou représentés qui se sont exprimés et ne se sont pas abstenus.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux étant un original et tous ensemble constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu, par écrit par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale doit se tenir annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de juin ou le lendemain si ce jour est férié.

Titre V. Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels est soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Profits. Le solde du compte des pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou les Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non, nommé(s) jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par une résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de la liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 504 (cinq cent quatre) parts sociales représentant l'intégralité du capital social a été entièrement souscrite par M. Ian Farelly, prénommé, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de EUR 12.600 (douze mille six cents euros) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds émis par la BANQUE FORTIS LUXEMBOURG, le 28 mars 2006.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) M. Raymond Potterton, né le 30 août 1940 en Irlande, résidant à Cloneylogan House, Co Meath, Irlande; et M. Ian Farelly, né le 13 juillet 1973 en Irlande, résidant à Navan Road, Duleek, Co Meath, Irlande; sont nommés gérants de type A pour une période indéterminée;
- 2) M. Michel Van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Hollande, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
est nommé gérant de type B pour une période indéterminée;
- 3) Le siège social de la Société est établi au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;
- 4) Le premier exercice commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2006.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.
Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.
Enregistré à Mersch, le 7 avril 2006, vol. 436, fol. 27, case 8. – Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 26 juin 2006. H. Hellinckx.
(063616.3/242/419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

JEF FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 50.124.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 6 juin 2006 à 11.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée. L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et de COSAFIN S.A., Administrateurs de la société et de H.R.T.REVISION, S.à r.l., Commissaire aux Comptes, pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes du 31 décembre 2006.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur
Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02961. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063213.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

COMIMTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 49.194.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09161, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juin 2006.

Le Conseil d'Administration
Signatures
(063785.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

COMIMTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 49.194.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juin 2006.

Le Conseil d'Administration
Signatures
(063782.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

SEVEN WORLD TRAVELLERS CARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 116.046.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 12 juin 2006, il a été résolu ce qui suit:

- D'augmenter le nombre d'administrateurs de trois (3) à quatre (4).
- D'élire M. Thierry Vienot, demeurant au 448, Chemin des Basses Bréguières, F-06600 Antibes, France, comme nouvel administrateur du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held on June 12th, 2006, it has been resolved the following:

- To increase the number of directors from three (3) to four (4).
- To elect Mr Thierry Vienot, residing at 448, Chemin des Basses Bréguières, F-06600 Antibes, France, as new director of the board until the next annual general meeting.

M. Holmberg, N. Gloesener, G. Wecker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08972. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(063214.3/1369/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

MONTEREY HOLDINGS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 109.057.

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth day of May.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

- DORY 1, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2319 Luxembourg registered with the Luxembourg Companies Register under the number B 110.296, incorporated on 7 July 2005 and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1417 of 20 December 2005,

here represented by Ms Catherine Messang, Attorney at Law, residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on 24 May 2006.

- DORY 2, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2319 Luxembourg registered with the Luxembourg Companies Register under the number B 110.297, incorporated on 7 July 2005 and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1417 of 20 December 2005,

here represented by Ms Catherine Messang, Attorney at Law, residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on 24 May 2006.

- DORY 3, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2319 Luxembourg registered with the Luxembourg Companies Register under the number B 110.298, incorporated on 7 July 2005 and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1417 of 20 December 2005,

here represented by Ms Catherine Messang, Attorney at Law, residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on 24 May 2006.

- DORY 4, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2319 Luxembourg registered with the Luxembourg Companies Register under the number B 110.299, incorporated on 7 July 2005 and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1418 of 20 December 2005,

here represented by Ms Catherine Messang, Attorney at Law, residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on 24 May 2006.

- TERRA FIRMA DEUTSCHE ANNINGTON LP, having its registered office at East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting through its general partner TERRA FIRMA INVESTMENTS (DA) LIMITED, having its registered office at East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, registered in Guernsey under Company Register Number 43845,

here represented by Ms Catherine Messang, Attorney at Law, residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on 24 May 2006.

- TERRA FIRMA DEUTSCHE ANNINGTON-III LP, having its registered office at East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting through its general partner TERRA FIRMA INVESTMENTS (DA) LIMITED, having its registered office at East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, registered in Guernsey under Company Register Number 43845,

here represented by Ms Catherine Messang, Attorney at Law, residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on 24 May 2006.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties declare to be the current shareholders of MONTEREY HOLDINGS I, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated on 10

June 2005, registered with the Luxembourg company registry under number B 109.057 and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1237 of 19 November 2005.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Following the entry of new shareholders in the Company, decision to make minor amendment to the articles of association of the Company (including but not limited to replacement of MONTEREY by «TF Shareholders», «CBC» by «CPI Shareholders», the modifications of the modalities of appointment of the managers and the majority requirement with respect to the amendment of the articles of association of the Company);
2. Following the previous resolution, decision to amend and restate the articles of association of the Company;
3. Miscellaneous.

The shareholders request the notary to document the following resolutions:

First resolution

Following the entry of new shareholders in the Company, the shareholders unanimously resolve to make minor amendment to the articles of association of the Company (including but not limited to replacement of MONTEREY by «TF Shareholders», «CBC» by «CPI Shareholders», the modifications of the modalities of appointment of the managers and the majority requirement with respect to the amendment of the articles of association of the Company).

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders unanimously resolve to amend the Company's articles of incorporation and to restate them, so that they shall henceforth read as follows:

Art. 1. Corporate form

There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by the articles of association (the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or other debt instruments, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 3. Duration

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination

The Company will have the denomination MONTEREY HOLDINGS I, S.à r.l.

Art. 5. Registered office

The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares

6.1. Subscribed and Share capital

The subscribed capital is fixed at eight million six hundred fifty-nine thousand one hundred Euro (EUR 8,659,100) represented by three hundred forty-six thousand three hundred sixty-four (346,364) shares (parts sociales) (the «Shares») with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder (the «Shareholders») and each of them a «Shareholder»), the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2. Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by decision of the general Shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3. Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4. Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5. Transfer of shares

Without prejudice to the mandatory provisions of the Luxembourg Company Act, the transfer of Shares shall be governed by the provisions of this Article 6.5.

6.5.1. General

In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-Shareholders unless Shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.5.2. Restrictions

A. No Shares, Shareholder Convertible Instruments and/or Shareholder Loans shall be sold, pledged, encumbered or otherwise disposed of or granted sub-participation rights in (including by way of universal succession) except:

a) as required by any finance agreements for the acquisition of the Target and the refinancing of the DAIG Companies («Finance Agreements») any agreements or documents referred to in the Finance Agreements and/or envisaged by any document in relation to the structuring of the investment in the DA BETEILIGUNG Group and/or in the DAIG Companies;

b) any transfer between any of TF Parties or between any CPI Parties respectively;

c) any transfer in accordance with Paragraph C of this Article;

d) any transfer, after the Initial Period, in accordance with Article 6.5.3 (CPI Right of First Offer) or Article 6.5.4 (TF Shareholders Pre-emption Right);

e) any transfer, after the Initial Period, in accordance with Article 6.5.5 (Drag-Along) or Article 6.5.6 (Tag Along);

f) any transfer with the prior written consent of either the CPI Shareholders or the TF Shareholders (being the respective other Shareholders).

B. Any disposal of Shares, Shareholder Convertible Instrument or Shareholder Loans (whether by way of sale, pledge, encumbrance or by the grant of subparticipation rights) shall only be possible if at the same time Shares, Shareholder Convertible Instruments and Shareholder Loans are transferred to the transferee in the same proportion.

C. In the event that TFDA or TFDA III are no longer managed by TERRA FIRMA INVESTMENTS (DA) LTD. or a TF Party which is the successor of TERRA FIRMA INVESTMENT (DA) LTD, or TFDA II is no longer managed by TERRA FIRMA INVESTMENTS (DA) II LTD. or a TF Party which is the successor of TERRA FIRMA INVESTMENTS (DA) II LTD, the CPI Shareholders are entitled to sell all of their Shares, Shareholder Convertible Instruments and Shareholder Loans to any third party (without any restrictions, in particular Article 6.5.4 shall not apply).

6.5.3. CPI Right of first offer

A. If after the Initial Period, any of the TF Shareholders («TF Transferor») wish to transfer any part of their Shares together with the pro rata amount of Shareholder Convertible Instruments and Shareholder Loans (the «TF Shares») other than as permitted by Article 6.5.2 A a) to c), they must inform the CPI Shareholders in writing of their intention setting out the number of TF Shares («TF Transfer Notice»). Within four weeks of receipt of the TF Transfer Notice, the CPI Shareholders may send the TF Transferor a written notice containing an offer to purchase the TF Shares on their respective behalf or on behalf of any other CPI Party (the «CPI Offer») containing:

a) the purchase price offered for the TF Shares;

b) the terms of payment; and

c) any other material terms and conditions of the CPI Offer (for the avoidance of doubt it is clarified that the TF Transferor will not grant any representations, warranties, indemnifications or comparable commitments except for ownership of Shares).

B. If within four weeks of receiving the TF Transfer Notice the CPI Shareholders do not make a CPI Offer pursuant to Article 6.5.3 A or if the TF Transferor (in writing) refuses the CPI Offer within four weeks of receiving it, the TF Transferor may transfer the TF Shares to one or more bona fide third parties on terms not better for a buyer than those contained in the CPI Offer (if such an offer was made), provided that the provisions of Article 6.5.5 (Drag Along) and Article 6.5.6 (Tag Along) shall (if the conditions of those Articles are met) apply on such a transfer.

6.5.4. TF Shareholders Pre-Emption Right

A. If after the Initial Period any of the CPI Shareholders (the «CPI Transferor») wish to transfer any part of their Shares together with the pro rata amount of Shareholder Convertible Instruments and Shareholder Loans (the «CPI Shares») other than as permitted by Articles 6.5.2 A a) to c), CPI must inform the TF Shareholders in writing of such intention («CPI Transfer Notice»). Within four weeks of receipt of the CPI Transfer Notice the TF Shareholders may

send to the CPI Shareholders a written notice containing an offer to purchase the CPI Shares on their respective behalf or on behalf of any other TF Party (the «TF Offer») containing:

- a) the purchase price offered for the CPI Shares;
- b) the terms of payment; and

c) any other material terms and conditions of the TF Offer (for the avoidance of doubt it is clarified that the CPI Transferor will not grant any representations, warranties, indemnifications or comparable commitments except for ownership of Shares).

C. If either the TF Shareholders do not make a CPI Offer pursuant to Article 6.5.4 A or the CPI Shareholders (in writing) refuse the TF Offer within two weeks of receiving it, the CPI Transferor may sell the CPI Shares to one or more bona fide third parties (together the «Third Party») provided that the CPI Shareholders must reconfirm to the TF Shareholders in writing details of the intended sale to the Third Party and the substantial terms of such sale (the «Third Party Notice»), including the price at which the CPI Transferor proposes to transfer the CPI Shares to the Third Party (the «Third Party Price»).

D. If the Third Party Price is lower than the purchase price offered for the CPI Shares in the TF Offer, within 20 Business Days after receipt of the Third Party Notice the TF Shareholders may send a written notice to the CPI Shareholders requiring the CPI Transferor to sell the CPI Shares to any of the TF Shareholders on the terms set out in the Third Party Notice at the Third Party Price. The CPI Shareholders shall procure that the CPI Transferor shall within 20 Business Days following service of such notice from the TF Shareholders transfer the CPI Shares on the same terms and conditions as those contained in the Third Party Notice.

E. If the TF Shareholders fail to notify the CPI Shareholders in accordance with Article 6.5.4 C, they can no longer demand the transfer to themselves or any other TF Shareholders of the CPI Shares.

6.5.5. Drag-Along

A. If after the Initial Period the TF Shareholders together («Drag-Along-Seller») wish to transfer all their Shares, Shareholder Convertible Instruments and Shareholder Loans (jointly «Drag-Along-Shares») to any bona fide third party (other than a TF Party), the TF Shareholders may require the CPI Shareholders to sell to one or more bona fide third parties nominated by the selling Shareholder («Drag-Along-Buyer») all of the Shares, Shareholder Convertible Instruments and Shareholder Loans then held by them at the price and on terms and conditions no less favourable than those offered by the Drag-Along-Buyer and without granting any representations, warranties, indemnifications or comparable commitments by the CPI Shareholders other than those granted by the TF Shareholders, provided that the CPI Shareholders together and the TF Shareholders together will not be joint and severally liable under such representations, warranties, indemnifications or comparable commitments (the «Drag-Along Right»). Each Shareholder undertakes to take all actions necessary for a sale to the Drag-Along-Buyer after the exercise of the Drag-Along Right, according to the provisions of this Article 6.5.5.

B. To exercise a Drag-Along Right, the TF Shareholders shall send to the CPI Shareholders a written notice (a «Drag-Along Notice») containing:

- a) name and address of the Drag-Along-Buyer;

b) the purchase price offered by the Drag-Along-Buyer for the Share(s), Shareholder Convertible Instruments and Shareholder Loans held by the respective Shareholder, which is the same price per Drag-Along-Share as is offered to the Drag-Along-Seller;

- c) the terms of payment; and

- d) any other material terms and conditions of the Drag-Along-Buyer's offer in line with Article 6.5.5 A.

C. Each Shareholder shall within 20 Business Days following service of the Drag-Along Notice thereafter sell the Shares, Shareholder Convertible Instruments and Shareholder Loans concerned on such terms and conditions as are contained in the Drag Along Notice.

6.5.6. Tag-Along

A. If after the Initial Period the TF Shareholders (the «Tag-Along Seller») wish to transfer their Shares, Shareholder Convertible Instruments and Shareholder Loans (the «Tag-Along-Shares») to any bona fide third party other than to another TF Shareholder (the «Tag-Along Buyer») then the TF Shareholders are obliged to inform the CPI Shareholders in writing about the intended sale and about the substantial terms of such sale (the «Tag-Along-Notice»). With respect to the contents of such Tag-Along-Notice, Clause 6.5.5 B shall apply analogously. Within 20 Business Days of receipt of the Tag-Along-Notice each CPI Shareholder may request the Tag-Along Seller in writing that a proportional number of its Shares, Shareholder Convertible Instruments and Shareholder Loans shall also be sold («Tag-Along-Right») for a purchase price equal to the price offered per Tag-Along-Share (the «Tag-Along-Price»).

B. If a Shareholder fails to notify the Tag-Along Seller in writing within 20 Business Days after receipt of the Tag-Along-Notice of its intention to sell, it can no longer demand the sale of Shares to the Tag-Along-Buyer.

6.6. Preferential subscription right

In the case of a capital increase of the Company, the Shareholders are generally entitled to subscribe for such new Shares in proportion to their participation in the subscribed capital in the Company (the «Preferential Subscription Right»).

The CPI Shareholders undertake that each CPI Shareholder will waive their Preferential Subscription Right upon the request of the TF Shareholders. Such waiver of the Preferential Subscription Right can only be requested:

- a) If:

(i) there is an urgent capital requirement of any NEWCO Company due to threatened illiquidity or over indebtedness; and

(ii) one or more CPI Parties have not subscribed to the new Shares within a period of Ten (10) Business Days after being notified by the TF Shareholders of the intended capital increase of the Company; and

(iii) the issuance of new Shares to the CPI Parties would lead to a delay constituting an event of default under the Finance Agreements;

provided that, notwithstanding such reduction or withdrawal of the Preferential Subscription Right, (i) if a CPI Shareholder has notified the TF Shareholders within the above Ten (10) Business Day period that it wishes to acquire a number of the new Shares proportional to its holding in the Company at the subscription price from the TF Shareholders and (ii) the CPI Shareholder has paid the relevant TF Shareholders such amount within 60 days after the issue of the new Shares against proof of payment of the subscription price in full by the TF Shareholders into the Company, the relevant TF Shareholders will transfer such proportional number of new Shares to the relevant CPI Shareholders forthwith; or

b) if each Shareholder's participation in the Company is diluted in the same proportion and the new subscriber of Shares has been approved in writing by both the CPI Shareholders and the TF Shareholders.

6.7. Registration of shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management

7.1. Appointment and removal

7.1.1. The Company is managed by (5) managers, who will constitute a board of managers. The manager(s) need not be Shareholder(s).

7.1.2. The manager(s) is/are appointed by the general meeting of Shareholders, according to the following rules:

A. In case of plurality of Shareholders and as long as TFDA and TFDA III shall be Shareholders of the Company and shall be managed by the same general partner, TFDA shall have the right to present a list of at least six candidates and the general Shareholders' meeting shall appoint three managers from this list and TFDA III shall have the right to present a list of at least two candidates and the general Shareholders' meeting shall appoint one manager from this list. If TFDA and TFDA III cease to be managed by the same general partner, four of the managers of the Company shall be elected by the Shareholders from candidates nominated by TFDA. TFDA and TFDA III respectively, shall be entitled to cause the resignation or removal of any of such managers and nominate a successor candidate who shall, promptly upon the resignation or removal of the relevant manager, be elected as new manager by the Shareholders of the Company to replace the person previously nominated. (the «TF Managers» and each of them a «TF Manager»).

B. In case of plurality of Shareholders and as long as one or several CPI Shareholders, jointly hold Shares in the Company representing at least 10% of the share capital of the Company, the CPI Shareholders shall have the right to present a list of at least two candidates and the general Shareholders' meeting shall appoint one manager from this list (the «CPI Manager»).

C. In the absence of nominations pursuant to Article 7.1.2.A and/or 7.1.2.B above, the general Shareholders' meeting shall be free to appoint the relevant manager(s) in accordance with the general principles as determined by the law and these Articles. A manager may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders. In the event a manager is removed or replaced or in the event a manager resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general Shareholders' meeting, in compliance with the provisions of Articles 7.1.2.A to 7.1.2.C above.

7.1.3. The members of the board of managers shall not be compensated for their services as managers, unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders. The Company shall reimburse the managers for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

7.2. Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3. Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the signature of at least two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4. Chairman, Secretary, Procedures

The board of managers shall choose, among the TF Managers, a chairman (the «Chairman»). It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the Shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers shall meet regularly and at least four times a year. Each member of the board of managers shall have the right to request the convocation of additional meetings at any time.

All managers shall be entitled to at least fourteen days notice of meeting of the board. Managers may waive their entitlement to such notice at their discretion.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least three managers, including the CPI Manager, are physically present or represented at the meeting of the board of managers. If this quorum is not present, the managers present or represented may reconvene a second meeting of the board of managers with three weeks notice which will then have a quorum if at least three members of the board of managers are present or represented at such meeting provided that if any member of the board of managers informs the Chairman prior to the scheduled meeting of the board of managers that he/she will be unable to attend the meeting owing to reasons outside of his/her control, the meeting of the board of managers shall be postponed for up to 48 hours.

Resolutions shall be taken by a simple majority of the votes cast, subject to other provisions of Article 7.5 of these Articles.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg. Attendance by telephone or video conference shall not be allowed.

7.5. Decisions pertaining to the major business acts

7.5.1. During the Initial Period the following shall apply:

A. In the case of the Major Business Act set out in point b) of the definitions of Major Business Act only, if the CPI Manager does not consent to such Major Business Act on the agenda of a meeting of the board of managers, the decision of the board of managers shall be adjourned and the CPI Shareholders and the TF Shareholders shall enter into consultations how to handle the issue. If the CPI Shareholders and the TF Shareholders cannot agree on the respective issue within 60 days, the Major Business Act will be implemented.

B. In the case of all other Major Business Acts, the Major Business Act can only be implemented with the prior unanimous approval of the board of managers or the shareholders' meeting of the Company, if competent. If the CPI Manager/CPI Shareholders do not consent to any Major Business Act on the agenda of a meeting of the board of managers/shareholders' meeting, the Major Business Act shall not be implemented.

7.5.2. After the Initial Period the following shall apply: if the CPI Manager does not consent to any Major Business Act on the agenda of a meeting of the board of managers, the decision of the board of managers/shareholders' meeting shall be adjourned and the CPI Shareholders and the TF Shareholders shall enter into consultations how to handle the issue. If the CPI Shareholders and the TF Shareholders cannot agree on the respective issue within 60 days the Major Business Act will be implemented.

7.5.3. For the avoidance of doubt, notwithstanding that the CPI Manager/CPI Shareholders have withheld their consent to the implementation of a Major Business Act at a meeting of the board of managers in accordance with Articles 7.5.1 and 7.5.2 above, any other business act may be approved at such meeting of the board of managers in accordance with the provisions of these Articles and subsequently initiated/implemented.

7.6. Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting

The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality and/or with respect to the amendment of the definition of Major Business Act, which require a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general Shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting

Where the number of Shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th day of the month June, at 10.00 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit

Where the number of Shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be Shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Each Shareholder has the right to receive all audited accounts of the Company and a quarterly information pack.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts

11.1. Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2005.

11.2. Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each Shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the Shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of Shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of articles

These Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of Shareholders, by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Furthermore:

A. for as long as the TF Shareholders shall be Shareholders of the Company, the Articles may be amended only with the consent of the TF Shareholders; and

B. for as long as the CPI Shareholders shall be Shareholders of the Company holding ten percent (10%) of the subscribed capital, the Articles may be amended only with the consent of the CPI Shareholders.

For the purpose of this Article, the consent of any CPI Shareholder or of any TF Shareholder shall deemed to be given by all CPI Shareholders or all TF Shareholders respectively.

Art. 16. Definitions

The following terms used in these Articles have the following meaning:

«Affiliate»	means an affiliate within the meaning of Sections 15 et seq. German Stock Corporation Act (AktG).
«Articles»	has the meaning ascribed to it to the Article 1.
«Business Days»	means days on which banks in Frankfurt are open for business.
«Business Plan»	means the business plan (dealing with rental revenue, sales and expense forecasts, dividend policy, financing and potential acquisitions, project business and project development) in respect of the Initial Period.
«CBC»	means CBC INTERNATIONAL REAL ESTATE LLC, a Delaware limited liability company with registered office c/o Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 and principal place of business address at 850 Third Avenue, 12th Floor, New York 10022, USA.
«Chairman»	has the meaning ascribed to it to the Article 7.4.
«Company»	has the meaning ascribed to it to the Article 1.
«CPI»	means CITIBANK INTERNATIONAL PLC., marketed under the name of CITIGROUP PROPERTY INVESTORS, of Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD.
«CPI Manager»	has the meaning ascribed to it to the Article 7.1.2 B.
«CPI Offer»	has the meaning ascribed to it to the Article 6.5.3 A.
«CPI Parties»	means an affiliate of CPI or CBC within the meaning of Sections 15 et seq. German Stock Corporation Act (AktG), including Dory 1, Dory 2, Dory 3 and Dory 4, including any successor of any of them in the Shares, Shareholder Convertible Instruments and Shareholders Loans held by them in the Company being an Affiliate of CPI or CBC, any CPI fund and/or a fund and/or third party investors whose investments are managed by CPI and/or Affiliates of CPI.

«CPI Shareholders»	means the CPI Parties when they hold Shares, Shareholder Convertible Instruments and Shareholders Loans in the Company.
«CPI Shares»	has the meaning ascribed to it to the Article 6.5.4 A.
«CPI Transfer Notice»	has the meaning ascribed to it to the Article 6.5.4 A.
«CPI Transferor»	has the meaning ascribed to it to the Article 6.5.4 A.
«DA BETEILIGUNG»	means DEUTSCHE ANNINGTON BETEILIGUNGSVERWALTUNGS, GmbH (formerly VITERRA AG and after its transformation into a limited liability company: VITERRA, GmbH) a private limited liability company established under the laws of Germany, with its registered office at Essen, Germany, registered with the local court of Essen under number HRB 18741.
«DA BETEILIGUNG Group»	means DA BETEILIGUNG and its subsidiaries.
«DAIG»	means DEUTSCHE ANNIGTON IMMOBILIEN, GmbH, a limited liability company established under the laws of Germany, with its registered office at Gladbecker Strasse 3, 40472 Düsseldorf registered with the local court Düsseldorf under number HRB 41246.
«DAIG Companies»	means DAIG and its subsidiaries.
«DORY 1»	means DORY 1, S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) registered with the Luxembourg trade register (register de commerce) under number B 110.296 having its registered office at 9, rue Schiller, L-2319 Luxembourg.
«DORY 2»	means DORY 2, S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) registered with the Luxembourg trade register (register de commerce) under number B 110.297 having its registered office at 9, rue Schiller, L-2319 Luxembourg.
«DORY 3»	means DORY 3, S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) registered with the Luxembourg trade register (register de commerce) under number B 110.298 having its registered office at 9, rue Schiller, L-2319 Luxembourg.
«DORY 4»	means DORY 4, S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) registered with the Luxembourg trade register (register de commerce) under number B 110.299 having its registered office at 9, rue Schiller, L-2319 Luxembourg.
«Drag-Along-Buyer»	has the meaning ascribed to it to the Article 6.5.5 A.
«Drag-Along-Notice»	has the meaning ascribed to it to the Article 6.5.5 B.
«Drag-Along-Right»	has the meaning ascribed to it to the Article 6.5.5 A.
«Drag-Along-Seller»	has the meaning ascribed to it to the Article 6.5.5 A.
«Drag-Along-Shares»	has the meaning ascribed to it to the Article 6.5.5 A.
«Finance Agreements»	has the meaning ascribed to it to the Article 6.5.2 A a).
«Initial Period»	means the 24 month period following completion of the Target Acquisition.
«Law»	has the meaning ascribed to it to the Article 1.
«Luxembourg Company Act»	means the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
«Major Business Acts»	means: <ol style="list-style-type: none"> a) The sale or refinancing in a single or a series of transactions of more than 25% of the assets of the NEWCO Group; b) The acquisition of a portfolio of more than 5,000 units or an investment of more than EUR 50 million of enterprise value of the assets to be acquired, provided that such acquisition does not fall within sub paragraph c) here after; c) During the Initial Period only, acquisitions which cannot be considered an essential feature of the market in which the NEWCO Group is active, but which would rather constitute, in terms of the size of the investment, an exceptional investment. An exceptional investment is the acquisition of a portfolio with more than 15,000 units or an investment of more than EUR 150 million of the enterprise value of the assets to be acquired; d) Any distribution of dividends or distribution of any other kind to be paid by the Company or DAIG;

	e) Any material restructuring or refinancing of the NEWCO Group other than for the purpose of the reorganisation and refinancing of the DAIG Companies and the reorganisation of the DA BETEILIGUNG Group and DAIG Companies, in each case in connection with the Target Acquisition, and other than a restructuring designed for the purpose of third parties being introduced as co-investors into the NEWCO Companies, except for the Company itself with the incidental objective of not triggering RETT to which the NEWCO Group would otherwise be liable;
	f) Any material change in the strategy (as, inter alia, reflected in the Business Plan) of the NEWCO Group, the DAIG Companies or the DA BETEILIGUNG Group in each case taken as whole;
	g) Related parties transactions between the NEWCO Group and any of the Shareholders, their Affiliates and/or a fund set up and/or managed by a Shareholder or an Affiliate of a Shareholder a co-fund of such Shareholder or such Shareholder's Affiliate including, in case of TERRA FIRMA any co-fund (e.g. TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2) and/or NOMURA INTERNATIONAL PLC or any entity affiliated with NOMURA INTERNATIONAL PLC and any transaction between the NEWCO Group and TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS LIMITED and/or TERRA FIRMA, GmbH;
	h) Liquidation, winding-up, dissolution, reduction of capital or changes to the Articles of Association of any NEWCO Company which adversely affects the CPI Shareholders' shareholdings in the Company or merger by the Company.
«NEWCO Company»	means a company within the NEWCO Group (together the «NEWCO Companies»).
«NEWCO Group»	means the Company, DAIG, DA BETEILIGUNG and MIRA GRUNDSTÜCKSGESELLSCHAFT MBH & CO. KG together with their respective subsidiaries from time to time.
«Preferential Subscription Right»	has the meaning ascribed to it to the Article 6.6.
«Shares»	means the shares in the Company in issue from time to time.
«Shareholders»	means the holders of Shares.
«Shareholder Convertible Instruments»	means the instruments that might (i) be issued by the Company from time to time to its Shareholders and (ii) might be converted into Shares, subject to the terms and conditions of such instruments.
«Shareholders Loans»	means the loans that might be granted from time to time by the Shareholders to the Company.
«Tag-Along Buyer»	has the meaning ascribed to it to the Article 6.5.6 A.
«Tag-Along-Notice»	has the meaning ascribed to it to the Article 6.5.6 A.
«Tag-Along Price»	has the meaning ascribed to it to the Article 6.5.6 A.
«Tag-Along-Right»	has the meaning ascribed to it to the Article 6.5.6 A.
«Tag-Along Seller»	has the meaning ascribed to it to the Article 6.5.6 A.
«Tag-Along-Shares»	has the meaning ascribed to it to the Article 6.5.6 A.
«Target»	means 94.5% of the share capital in DA BETEILIGUNG and the entire silent partnership interest in MIRA GRUNDSTÜCKSGESELLSCHAFT MBH & CO. KG.
«Target Acquisition»	means the acquisition by DAIG of the Target.
«TERRA FIRMA»	means TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS I L.P., a limited partnership under the laws of England and Wales (registered number LP008049) whose principle place of business is at 2 More London Riverside, London SE1 2AP, acting through its general partner TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) LTD.
«TERRA FIRMA INVESTMENTS (DA) LTD»	means a Guernsey private limited liability company (registered number 43845) having its registered office located at East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ.
«TFDA»	means TERRA FIRMA DEUTSCHE ANNINGTON LP, having its registered office located at East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting through its general partner TERRA FIRMA INVESTMENTS (DA) LIMITED, having its registered office located at East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, registered in Guernsey, under Company Register Number 43845.

«TFDA II»	means TERRA FIRMA DEUTSCHE ANNINGTON-II LP, having its registered office located at East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting through its general partner TERRA FIRMA INVESTMENTS (DA) II LIMITED, having its registered office located at East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, registered in Guernsey, under Company Register Number 44792.
«TFDA III»	means TERRA FIRMA DEUTSCHE ANNINGTON-III LP, having its registered office located at East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting through its general partner TERRA FIRMA INVESTMENTS (DA) LIMITED, having its registered office located at East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, registered in Guernsey, under Company Register Number 43845.
«TF Manager»	has the meaning ascribed to it to the Article 7.1.2 A.
«TF Offer»	has the meaning ascribed to it to the Article 6.5.4 A.
«TF Parties»	means TERRA FIRMA, an affiliate of TERRA FIRMA within the meaning of Sections 15 et seq. German Stock Corporation Act (AktG) which includes for the avoidance of doubt TFDA, TFDA II and TFDA III, including any successor of any of them in the Shares, Shareholder Convertible Instruments and Shareholders Loans held by them in the Company being an Affiliate of TERRA FIRMA, any TERRA FIRMA fund and/or fund and/or third party investors whose investments are managed by TERRA FIRMA or an Affiliate of TERRA FIRMA.
«TF Shareholders»	means the TF Parties when they hold Shares, Shareholder Convertible Instruments and Shareholders Loans in the Company.
«TF Transfer Notice»	has the meaning ascribed to it to the Article 6.5.3 A.
«TF Transferor»	has the meaning ascribed to it to the Article 6.5.3 A.
«TF Shares»	has the meaning ascribed to it to the Article 6.5.3 A.
«Third Party»	has the meaning ascribed to it to the Article 6.5.4 B.
«Third Party Notice»	has the meaning ascribed to it to the Article 6.5.4 B.
«Third Party Price»	has the meaning ascribed to it to the Article 6.5.4 B.

Costs

The total costs, expenses and charges in whatever form that the company incurs or which are charged to it by virtue of this extraordinary general meeting is estimated without prejudice at the sum of EUR 3,500 (three thousand five hundred).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

- DORY 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2319 Luxembourg enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.296, constituée en date du 7 juillet 2005 publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 1417 du 20 décembre 2005,

ici représentée par Mlle Catherine Messang, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 mai 2006.

- DORY 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2319 Luxembourg enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.297, constituée en date du 7 juillet 2005 publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 1417 du 20 décembre 2005,

ici représentée par Mlle Catherine Messang, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 mai 2006.

- DORY 3, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2319 Luxembourg enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lux-

embourg sous le numéro B 110.298, constituée en date du 7 juillet 2005 publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 1417 du 20 décembre 2005,

ici représentée par Mlle Catherine Messang, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 mai 2006.

- DORY 4, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2319 Luxembourg enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.299, constituée en date du 7 juillet 2005 publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 1418 du 20 décembre 2005,

ici représentée par Mlle Catherine Messang, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 mai 2006.

- TERRA FIRMA DEUTSCHE ANNINGTON LP, having its registered office at East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting through its general partner TERRA FIRMA INVESTMENTS (DA) LIMITED, having its registered office at East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, registered in Guernsey under Company Register Number 43845,

ici représentée par Mlle Catherine Messang, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 mai 2006.

- TERRA FIRMA DEUTSCHE ANNINGTON-III LP, having its registered office at East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting through its general partner TERRA FIRMA INVESTMENTS (DA) LIMITED, having its registered office at East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, registered in Guernsey under Company Register Number 43845,

ici représentée par Mlle Catherine Messang, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 mai 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société MONTEREY HOLDINGS I, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée en date du 10 juin 2005 enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.057 et publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 1237 du 19 novembre 2005.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Suite à l'entrée de nouveaux associés dans la Société, décision de faire des modifications mineures aux statuts de la Société (comprenant entre autre le remplacement de MONTEREY par «Associés TF», «CBC» par «Associés CPI», des modifications des modalités de nomination des gérants et l'exigence de majorité en ce qui concerne la modification des statuts de la Société);

2. Suite à la résolution précédente, décision de modifier les statuts de la Société;

3. Divers.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à l'entrée de nouveaux associés dans la Société, les associés décident à l'unanimité de faire des modifications mineures aux statuts de la Société (comprenant entre autre le remplacement de MONTEREY par «Associés TF», «CBC» par «Associés CPI», des modifications des modalités de nomination des gérants et l'exigence de majorité en ce qui concerne la modification des statuts de la Société»)

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident à l'unanimité de modifier les statuts de la Société comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments de dette qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination

La Société aura la dénomination: MONTEREY HOLDINGS I, S.à r.l.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital est fixé à huit million six cent cinquante-neuf mille cents euros (EUR 8.659.100) représenté par trois cent quarante-six mille trois cent soixante quatre (346,364) parts sociales (les «Parts Sociales») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé (les «Associés») et individuellement un «Associé»), la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les Articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'Associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'Article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'Article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Sans préjudice des dispositions impératives prévues par la Loi, le transfert des Parts Sociales sera gouverné par les dispositions de l'Article 6.5.

6.5.1 Général

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux Articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-Associés qu'après approbation préalable des Associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'Article 1690 du Code Civil.

6.5.2 Limitations

A. Aucune Parts Sociales, Titres Convertibles et/ou Prêts des Associés ne sera vendus, gagés, grevés ou autrement disposés ou n'accordera des droits sous participatifs (y compris par le biais d'une succession universelle) excepté si cela est requis:

a) par un contrat de financement qui pourrait avoir été exécuté en vue de l'acquisition de la Target et du refinancement des Sociétés DAIG (les «Contrats de Financement»), tous contrats ou documents dont référence est faite dans les Contrats de Financement et/ou envisagé par un document en relation avec la structure du financement dans le DA BETEILIGUNG Groupe et/ou dans les Sociétés DAIG;

b) tout transfert entre toutes TF Parties ou entre toutes CPI Parties respectivement;

c) tout transfert fait conformément au Paragraphe C de cet Article;

d) après la Période Initiale, tout transfert fait conformément à l'Article 6.5.3 (Le Droit de Première Offre de CPI) ou à l'Article 6.5.4 (Droit de Prémption des Associés TF);

e) après la Période Initiale, tout transfert fait conformément à l'Article, 6.5.5 (Obligation de Suite) ou à l'Article 6.5.6 (Droit de Suite);

f) tout transfert avec le consentement préalable d'un des Associés CPI ou d'un des Associés TF (étant les autres Associés respectifs).

B. Toute disposition de Parts Sociales, Titres Convertibles ou Prêts des Associés (par le biais d'une vente, gage, sûreté ou par l'octroi de droits sous participatifs) sera uniquement possible si au même instant une même proportion de Parts Sociales, Titres Convertibles et Prêts des Associés sont transférés au cessionnaire.

C. Dans l'hypothèse où TFDA ou TFDA III n'étaient plus gérées par TERRA FIRMA INVESTMENTS (DA) LTD ou une Partie TF qui est le successeur de TERRA FIRMA INVESTMENT (DA) LTD, ou TFDA II n'était plus gérée par TERRA FIRMA INVESTMENTS (DA) II LTD ou une Partie TF qui est le successeur de TERRA FIRMA INVESTMENT (DA) II LTD, les Associés CPI pourraient vendre toutes leurs Parts Sociales, Titres Convertibles et Prêts des Associés à une partie tierce (sans aucune restrictions, l'Article 6.5.4. ne s'applique pas).

6.5.3 Le Droit de Première Offre de CPI

A. Si après la Période Initiale, l'un des Associés TF (le «Cédant TF») désire transférer une partie de ses Parts Sociales avec un prorata de Titres Convertibles et Prêts des Associés (les «Parts Sociales TF»), d'une autre façon que celle prévue à l'Article 6.5.2 A a) à c), il doit informer par écrit les Associés CPI de son intention de vendre un nombre de Parts Sociales TF (la «Notification de Vente de TF»). Dans les quatre semaines de la réception de la Notification de Vente de TF, les Associés CPI peuvent envoyer au Cédant TF une notification écrite, en leurs noms respectifs ou au nom d'une autre Partie CPI, contenant une offre d'achat des Parts Sociales TF (l'«Offre CPI») indiquant:

- a) le prix d'acquisition offert pour les Parts Sociales TF;
- b) les conditions de paiement; et
- c) tout autre termes et conditions substantiels de l'Offre CPI (afin d'éviter toute confusion, il est précisé que le Cédant TF ne donnera aucune déclaration, garantie, indemnisation ou quelconque engagement comparable, excepté concernant la propriété des Parts Sociales).

B. Si, dans les quatre semaines de la réception de la Notification de Vente TF, les Associés CPI ne font pas une Offre CPI conformément à l'Article 6.5.3 A ou si le Cédant TF refuse (par écrit) l'Offre CPI dans les quatre semaines de sa réception, le Cédant TF peut transférer les Parts Sociales TF à une ou plusieurs parties tierces de bonne foi dans des conditions qui ne peuvent pas être meilleures pour un acheteur que celles contenues dans l'Offre CPI (si une telle offre a été faite), à condition que les dispositions des Articles 6.5.5 (Obligation de Suite) et 6.5.6 (Droit de Suite) s'appliquent (si les conditions de ces Articles sont réunies) à ce transfert.

6.5.4 Droit de préemption des Associés TF

A. Si après la Période Initiale un des Associés CPI (le «Cédant CPI») désirent transférer une partie de leur Parts Sociales avec un prorata de Titres Convertibles et de Prêts des Associés (les «Parts Sociales CPI») autrement que selon les dispositions prévues par les Articles 6.5.2 A a) à c), CPI doit informer par écrit les Associés TF de cette intention (la «Notification de Vente de CPI»). Dans les quatre semaines qui suivent la réception de la Notification de Vente de CPI, les Associés TF peuvent envoyer, en leur nom respectif ou au nom d'une autre Partie TF aux Associés CPI une notification écrite contenant une offre d'achat des Parts Sociales CPI (l'«Offre TF») indiquant:

- a) le prix d'acquisition offert pour les Parts Sociales CPI;
- b) les conditions de paiement; et
- c) tout autre termes et conditions substantiels de l'Offre TF (afin d'éviter toute confusion, il est précisé que le Cédant CPI ne donnera/accordera aucune déclaration, garantie, indemnisation ou quelconque engagement comparable, excepté concernant la propriété des Parts Sociales).

B. Si les Associés TF ne font pas une offre à CPI conformément à l'Article 6.5.4 A ou si les Associés CPI refusent (par écrit) l'Offre TF dans les deux semaines de sa réception, le Cédant CPI peut transférer les Parts Sociales CPI à ou plusieurs tiers de bonne foi (collectivement les «Parties Tierce») sous réserve d'une reconfirmation écrite faite des Associés CPI aux Associés TF indiquant les détails de la vente à la Partie Tierce et les termes substantiels de cette vente (la «Notification à la Partie Tierce»), incluant le prix auquel le Cédant CPI propose de transférer les Parts Sociales CPI à la Partie Tierce (le «Prix de la Partie Tierce»).

C. Si le Prix de la Partie Tierce est inférieur au prix d'acquisition offert pour les Parts Sociales CPI dans l'Offre TF, les Associés TF peuvent, dans les 20 jours ouvrables suivant la réception de la Notification à la Partie Tierce, envoyer une notification écrite aux associés CPI requérant que le Cédant CPI vende les Parts Sociales CPI à n'importe lequel des Associés TF aux conditions indiquées dans la Notification à la Partie Tierce et au Prix de la Partie Tierce. Les associés CPI devront s'assurer que le Cédant CPI transfère, dans les 20 jours ouvrables suivants l'avis de cette notification par les Associés TF, les Parts Sociales CPI dans les mêmes conditions que celles se trouvant dans la Notification à la Partie Tierce.

D. Si les Associés TF ne font pas la notification aux Associés CPI conformément à l'Article 6.5.4 C, ils ne pourront plus requérir le transfert des Parts Sociales CPI à eux-mêmes ou à toute autre Associés TF.

6.5.5 Obligation de Suite (Drag-Along)

A. Si après la Période Initiale l'ensemble des Associés TF («Drag-Along-Vendeur») décident de transférer toutes leur Parts Sociales, Titres Convertibles et Prêts des Associés (collectivement les «Drag-Along Parts Sociales») à n'importe quelle partie tierce (autre qu'une Partie TF), les Associés TF peuvent requérir des Associés CPI de vendre à une ou plusieurs parties tierces de bonne foi désignée par l'Associé vendeur («Drag-Along-Acheteur») toutes les Parts Sociales, Titres Convertibles et Prêts des Associés détenus par eux au prix et à des termes et conditions non moins favorables que ceux offerts par le Drag-Along-Acheteur et cela sans que les Associés CPI ne donnent/fassent aucune des déclarations, garanties, indemnisations ou autres engagements comparables autres que ceux donnés par les Associés TF, étant entendu que les Associés CPI et les Associés TF ne sont pas solidairement responsables de telles déclarations, garanties, indemnisations ou comparables engagements (le «Droit de Drag-Along»). Chaque Associé s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de la vente au Drag-Along-Acheteur après avoir exercé le Droit de Drag-Along Right, conformément aux dispositions de l'Article 6.5.5.

B. Afin d'exercer le Droit de Drag-Along, les Associés TF, enverront aux Associés CPI une notification écrite (la «Notification de Drag-Along») contenant:

- a) le nom et l'adresse du Drag-Along-Acheteur;

b) le prix d'acquisition offert par le Drag-Along-Acheteur pour les Parts Sociales, Titres Convertibles et Prêts des associés détenus par chaque Associés, qui est le même prix par Drag-Along-Part Sociale que celui offert au Drag-Along-Vendeur;

c) les conditions de paiement; et

d) tout autres termes et conditions substantiels de l'Offre du Drag-Along-Acheteur en rapport avec l'Article 6.5.5 A.

C. Chaque Associé devra vendre, dans les 20 jours ouvrables suivants l'avis de la Notification de Drag-Along, les Parts Sociales, Titres Convertibles et Prêts des Associés aux mêmes termes et conditions que ceux se trouvant dans la Notification de Drag-Along.

6.5.6 Droit de Suite (Tag-Along)

A. Si après la Période Initiale, les Associés TF (le «Tag-Along Vendeur») désirent transférer leurs Parts Sociales, Titres Convertibles et Prêts des Associés (les «Tag-Along-Parts Sociales») à une partie tierce de bonne foi autre qu'un Associé TF (le «Tag-Along Acheteur»), alors les Associés TF, sont obligés d'informer par écrit les Associés CPI de la vente prévue et des termes substantiels de cette vente (la «Notification de Tag-Along»). La disposition 6.5.5.B s'applique par analogie au contenu de la Notification de Tag-Along. Chaque Associé CPI peut, dans les 20 jours ouvrables de la réception de la Notification de Tag-Along, demander par écrit au Tag-Along-Vendeur qu'un nombre proportionnel de Parts Sociales, Titres Convertibles et Prêts d'Associés soient également vendus (le «Droit de Tag-Along») pour un prix égal au prix offert par Tag-Along Parts Sociale (le «Prix de Tag-Along»).

B. Si un Associé omet de notifier par écrit au Tag-Along Vendeur dans les 20 jours ouvrables suivants la réception de la Notification de Tag-Along son intention de vendre, il ne pourra plus demander la vente des Parts Sociales au Tag-Along-Acheteur.

6.6. Droit de souscription préférentiel

Lors d'une augmentation de capital de la Société, les Associés sont généralement autorisés à souscrire à ces nouvelles Parts Sociales en proportion de leur participation dans le capital social de la Société (le «Droit de Souscription Préférentiel»).

Les Associés CPI s'assurent que chaque Associé CPI abandonneront leur Droit de Souscription Préférentiel à la demande des Associés TF. Un tel abandon du Droit de Souscription Préférentiel peut uniquement être demandé:

a) Si:

(i) il y a un besoin urgent en capital dans une NEWCO Société à cause à d'une illiquidité menaçante ou d'un endettement important; et

(ii) une ou plusieurs Parties CPI n'a pas souscrit aux nouvelles Parts Sociales dans un délai de dix (10) jours ouvrables après avoir reçu la notification par les Associés TF de l'augmentation de capital prévue dans la Société; et

(iii) si l'émission de nouvelles Parts Sociales aux Parties CPI conduirait à un délai constituant un manquement (event of default) prévu aux Contrats de Financement;

à condition que, malgré cette réduction ou suppression du Droit de Souscription Préférentiel, (i) si un Associé CPI a notifié aux Associés TF, dans les dix (10) jours ouvrables susmentionnés, qu'il désire acquérir un nombre des nouvelles Parts Sociales émises, proportionnellement au nombre de Parts Sociales qu'elle détient dans la Société au prix de souscription des Associés TF et (ii) si cet associé CPI a payé ce montant aux Associés TF concernés dans le délai de 60 jours après l'émission des nouvelles Parts Sociales contre une preuve de paiement du prix de souscription par les Associés TF, les Associés TF concernés transféreront le nombre proportionnel de nouvelle Parts Sociales aux associés CPI; ou

b) si chaque participation des Associés dans la Société est diluée dans la même proportion et que le nouveau souscripteur des Parts Sociales a été agréé par écrit par les Associés CPI et les Associés TF.

6.7 Enregistrement des parts sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'Article 185 de la Loi.

Art. 7. Management

7.1 Nomination et révocation

7.1.1 La Société est gérée par 5 gérants qui constituent le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des Associés selon les règles suivantes:

A. En cas de pluralité d'Associés et dans la mesure où TFDA et TFDA III seront Associés de la Société et seront gérés par le même general partner, TFDA aura le droit de présenter une liste d'au moins six candidats et l'assemblée générale des Associés nommera trois gérants de cette liste et TFDA III aura le droit de présenter une liste d'au moins deux candidats et l'assemblée générale des Associés nommera un gérant de cette liste. Si TFDA et TFDA III cessent d'être gérés par le même général partner (une TF Partie ou pas) quatre des gérants de la Société seront nommés par les Associés parmi les candidats proposés par TFDA. TFDA et TFDA III respectivement, seront autorisés à demander la démission ou la suppression de ces gérants et nommer un candidat successeur qui devra rapidement dès la démission ou suppression du gérant être élu en tant que nouveau gérant par les Associés de la Société pour remplacer la personne précédemment nommée (les «Gérants TF» et individuellement un «Gérant TF»).

B. En cas de pluralité d'Associés et dans la mesure où un ou plusieurs Associés CPI, détiennent ensemble des Parts Sociales dans la Société représentant au moins 10% du capital social de la Société, les Associés CPI auront le droit de présenter une liste d'au moins deux candidats et l'assemblée générale des Associés nommera un gérant de cette liste (le «Gérant CPI»).

C. En l'absence de nomination selon les dispositions de l'article 7.1.2.A et/ou 7.1.2.B ci-dessus, l'assemblée générale des Associés sera libre de nommer le/les gérants(s) correspondants conformément aux principes généraux énoncés par la loi et les présents Statuts.

7.1.3 Un gérant peut être révoqué ad nutum avec ou sans motif et être remplacé à tout moment par une simple décision adoptée par les Associés.

7.1.4. En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un gérant, l'assemblée générale des Associés pourvoira à son remplacement en conformité avec les dispositions des Articles 7.1.2.A to 7.1.2.C ci-dessus.

7.1.5. Les membres du conseil de gérance ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que gérants sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés. La Société pourra rembourser aux gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance.

7.2 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent Article 7.3 ci-dessous.

La Société sera engagée par la signature d'au moins deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 Président, Secrétaire, Procédures

Le conseil de gérance peut choisir, parmi les Gérants TF, un président (le «Président»). Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des Associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le Président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le Président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance doit se réunir régulièrement et au moins quatre fois par an. Chaque membre du conseil de gérance aura le droit de requérir à tout moment la convocation de réunions additionnelles.

Les gérants bénéficieront d'un délai de convocation de réunion du conseil d'au moins quatorze jours. Les gérants pourront librement renoncer à ce délai.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins trois gérants, y compris le Gérant CPI, sont physiquement présents ou sont représentés à la réunion du conseil de gérance. Si ce quorum n'est pas atteint, les gérants présents ou représentés peuvent convoquer une deuxième réunion du conseil de gérance, dans un délai de trois semaines, dont le quorum sera atteint si au moins trois membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à cette réunion. Cependant cette réunion pourra être postposée jusqu'à 48 heures si un membre du conseil de gérance informe le Président avant la réunion prévue qu'il ne pourra pas participer à cette réunion pour des raisons qui ne relèvent pas de son contrôle.

Les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées sous réserve des provisions de l'Article 7.5 des présents Statuts.

Toutes les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Luxembourg. La participation par téléphone ou vidéo «conference call» n'est pas permise.

7.5 Décisions relatives aux actes d'administration substantiels

7.5.1 Durant la Période Initiale, les règles suivantes s'appliquent:

A. Si, dans le cas d'un Acte d'Administration Substantiel défini au point b) des définitions de l'Acte d'Administration Substantiel, le Gérant CPI ne consent pas à cet Acte d'Administration Substantiel se trouvant à l'ordre du jour de la réunion du conseil de gérance, la décision du conseil de gérance sera ajournée et les Associés CPI et les Associés TF entreront dans des négociations afin de solutionner le problème. Si les Associés CPI et les Associés TF ne trouvent pas un accord sur le problème dans un délais de 60 jours, l'Acte d'Administration Substantiel sera exécuté.

B. Dans tous les autres cas d'Acte d'Administration Substantiels, l'Acte d'Administration Substantiel ne pourra être exécuté qu'avec l'accord unanime préalable du conseil de gérance ou de l'assemblée des associés de la Société, si compétente. Si le Gérant CPI / Associés CPI ne consentent pas à un de ces Actes d'Administration Substantiels se trouvant à l'ordre du jour de la réunion du conseil de gérance/l'assemblée des associés, l'Acte d'Administration Substantiel ne sera pas exécuté.

7.5.2 Après la Période Initiale, les règles suivantes s'appliquent: si le Gérant CPI ne consent pas à un Acte d'Administration Substantiel se trouvant à l'ordre du jour de la réunion du conseil de gérance/l'assemblée des associés, la décision du conseil de gérance sera ajournée et les Associés CPI et les Associés TF entreront dans des négociations afin de solutionner le problème. Si les Associés CPI et les Associés TF ne trouvent pas un accord dans les 60 jours, l'Acte d'Administration Substantiel sera exécuté.

7.5.3 Afin d'éviter toute confusion, malgré le fait que le Gérant CPI/Associés CPI ont donné leur consentement à un Acte d'Administration Substantiel lors d'une réunion du conseil de gérance conformément aux Articles 7.5.1. et 7.5.2. ci-dessus, tout autre acte d'administration peut être approuvé lors de cette réunion du conseil de gérance conformément aux dispositions des présents Statuts et être mis en oeuvre/exécuté par la suite.

7.6 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés

L'Associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et/ou en cas de modification de la définition de l'Acte d'Administration Substantiel pour lesquels un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés

Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15^e jour du mois de juin, à 10.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'Article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t Associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Chaque Associé a le droit de recevoir tous les comptes audités de la Société ainsi qu'un rapport comptable trimestriel.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels

11.1 L'exercice social

L'année sociale commence le premier janvier se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

11.2 Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque Associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'Article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux Associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des Associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts

Les présents Statuts pourront être modifiés par l'assemblée des Associés en cas de pluralité d'Associés selon le quorum et les conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

De plus:

A dans la mesure où les Associés TF sont Associés de la Société, les dispositions des Articles 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4 ne peuvent uniquement être modifiées qu'avec le consentement des Associés TF; et

B dans la mesure où les Associés CPI sont Associés de la Société détenant dix pour cent (10%) du capital social, les dispositions des Articles 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4 ne peuvent uniquement être modifiées qu'avec le consentement des Associés CPI.

Pour les besoins de cet Article, l'accord de tous les Associés CPI ou de tous les Associés TF sera censé être donné par tous les Associés CPI ou tous les Associés TF respectivement.

Art. 16. Définitions

Les termes ci-après mentionnés dans les présents Statuts ont la signification suivante:

«Filiale»	signifie une filiale selon la signification donnée dans Sections 15 et seq. GERMAN STOCK CORPORATION ACT (AktG).
«Statuts»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 1 ^{er} .
«Jours Ouvrables»	signifie les jours pendant lesquels les banques sont ouvertes à Frankfort.
«Business Plan»	signifie le business plan (en relation avec les revenus locatifs, les ventes et dépenses prévues, la politique concernant les dividendes, le financement et les potentielles acquisitions, le projet de business et le projet de développement) relatif à la Période Initiale.
«CBC»	signifie CBC INTERNATIONAL REAL ESTATE LLC, une Delaware limited liability company ayant son siège social à c/o Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 et son principal établissement au 850 Third Avenue, 12th Floor, New York 10022, USA.
«Président»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 7.4.
«Société»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 1 ^{er} .
«CPI»	signifie CITIBANK INTERNATIONAL PLC., enregistrée sous le nom de CITIGROUP PROPERTY INVESTORS, de String Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD.
«Gérant CPI»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 7.1.2 B.
«Offre CPI»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 6.5.3 A.
«Parties CPI»	signifie une filiale de CPI ou CBC selon la signification donnée dans Sections 15 et seq. German Stock Corporation Act (AktG) comprenant Dory 1, Dory 2, Dory 3 et Dory 4, comprenant tout successeur de l'un d'eux dans les Parts Sociales, Titres Convertibles et Prêts des Associés détenus par eux dans la Société étant une Filiale de CPI ou CBC, tout fond CPI et/ou un fond et/ou des investisseurs partie tierce de qui les investissements sont gérés par CPI et/ou des Filiales de CPI.
«Associés CPI»	signifie les Parties CPI quand elles détiennent des Parts Sociales, Titres Convertibles et Prêts des Associés dans la Société.
«Parts Sociales CPI»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 6.5.4 A.
«Notification de la Vente de CPI»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 6.5.4 A.
«Cédant CPI»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 6.5.4 A.
«DA BETEILIGUNG»	signifie DEUTSCHE ANNINGTON BETEILIGUNGSVERWALTUNGS, GmbH (anciennement VITERRA AG et après sa transformation en une société à responsabilité: VITERRA, GmbH), constituée selon le droit allemand, ayant son siège social à Essen, Allemagne, enregistrée avec la local court de Essen sous le numéro HRB 18741.
«DA BETEILIGUNG Groupe»	signifie DA BETEILIGUNG et ses filiales.
«DAIG»	signifie DEUTSCHE ANNIGTON IMMOBILIEN, GmbH, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit allemand, ayant son siège social à Gladbecker Strasse 3, 40472 Düsseldorf enregistrée avec the local court Düsseldorf sous le numéro HRB 41246.
«Sociétés DAIG»	signifie DAIG et ses filiales.
«DORY 1»	signifie DORY 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée enregistrée avec le registre de commerce et des sociétés, sous le numéro B 110.296 ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2319 Luxembourg.
«DORY 2»	signifie DORY 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée enregistrée avec le registre de commerce et des sociétés, sous le numéro B 110.297 ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2319 Luxembourg.

«DORY 3»	signifie DORY 3, S.à r.l., une société à responsabilité limitée enregistrée avec le registre de commerce et des sociétés, sous le numéro B 110.298 ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2319 Luxembourg.
«DORY 4»	signifie DORY 4, S.à r.l., une société à responsabilité limitée enregistrée avec le registre de commerce et des sociétés, sous le numéro B 110.299 ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2319 Luxembourg.
«Drag-Along-Acheteur»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 6.5.5 A.
«Notification de Drag-Along»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 6.5.5 B.
«Droit de Drag-Along»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 6.5.5 A.
«Drag-Along-Vendeur»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 6.5.5 A.
«Drag-Along Parts Sociales»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 6.5.5 A.
«Contrats de Financement»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 6.5.2 A a)
«Période Initiale»	signifie la période de 24 mois qui suit la finalisation de l'Acquisition de la Target.
«Loi»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 1 ^{er} .
«Loi sur les sociétés commerciales»	signifie la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée.
«Actes d'Administration Substantiels»	signifie: <ul style="list-style-type: none"> a) La vente ou le refinancement en une ou plusieurs opérations de plus de 25% des actifs du NEWCO Groupe; b) L'acquisition d'un portefeuille de plus de 5.000 unités ou d'un investissement de plus de EUR 50 millions de valeur d'exploitation des actifs à acquérir, à condition que cette acquisition ne tombe pas dans le champ du sous paragraphe c) ci-dessous; c) Durant la Période Initiale seulement, les acquisitions qui ne sont pas considérées comme une caractéristique essentielle du marché dans lequel le NEWCO Groupe est actif, mais qui peut quand même constituer, en terme de taille d'investissement, un investissement exceptionnel. Un investissement exceptionnel est une acquisition d'un portefeuille avec plus de 15.000 unités ou un investissement de plus de EUR 150 millions de valeur d'exploitation des actifs à acquérir; d) Toute distribution de dividende ou distribution de toute sorte à payer par la Société ou DAIG; e) Toute restructuration substantielle ou refinancement du NEWCO Groupe autre que pour le motif de réorganisation et refinancement des Sociétés DAIG et la réorganisation du DA BETEILIGUNG Groupe, dans chaque cas en relation avec l'Acquisition de la Target, et autre qu'une restructuration envisagée en vue de l'introduction de parties tiers comme co-investisseurs dans les NEWCO Sociétés, excepté pour la Société si le but est de ne pas déclenché le RETT auquel le NEWCO Group serait dans ce cas responsable; f) Tout changement matériel (reflété dans le Business Plan) dans la stratégie du NEWCO Groupe, des Sociétés DAIG ou du DA BETEILIGUNG Groupe pris à chaque fois dans son ensemble; g) Les opérations entre le NEWCO Groupe et un de ces Associés, ses Filiales et/ou un fonds créé et/ou géré par un Associé ou une Filiale d'un Associé, un co-fonds de cet Associé ou une de ses Filiale incluant, dans le cas de TERRA FIRMA, tout co-fonds (e.g. TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2) et/ou NOMURA INTERNATIONAL PLC ou toute entité affiliée avec NOMURA INTERNATIONAL PLC et toute transaction entre le NEWCO Groupe et TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS LIMITED et/ou TERRAFIRMA, GmbH; h) Toute liquidation, liquidation judiciaire, dissolution, réduction de capital ou modification des Statuts de toute NEWCO Société qui affecte l'actionnariat des Associés CPI dans la Société ou toute fusion faite par la Société.
«NEWCO Société»	signifie une société du NEWCO Groupe (collectivement les «NEWCO Sociétés»).

«NEWCO Groupe»	signifie la Société, DAIG, DA BETEILIGUNG and MIRA GRUNDSTUCKSGESELLSCHAFT mbH & CO. KG avec leurs filiales respectives.
«Droit de Souscription Préférentiel»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 6.6.
«Parts Sociales»	signifie les parts sociales émises par la Société.
«Associés»	signifie les détenteurs des Parts Sociales.
«Titres Convertibles»	signifie les titres qui peuvent (i) être émis par la Société en faveur des Associés et (ii) qui peuvent être convertis en Parts Sociales, sous réserve des termes et conditions de ces titres.
«Prêts des Associés»	signifie les prêts qui peuvent être accordés par les Associés à la Société.
«Tag-Along Acheteur»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 6.5.6 A.
«Notification de Tag-Along»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 6.5.6 A.
«Prix de Tag-Along»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 6.5.6 A.
«Droit de Tag-Along»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 6.5.6 A.
«Tag-Along Vendeur»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 6.5.6 A.
«Parts Sociales Tag-Along»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 6.5.6 A.
«Target»	signifie 94.5% du capital social de DA BETEILIGUNG et l'ensemble des parts d'intérêts dans MIRA GRUNDSTUCKSGESELLSCHAFT mbH & CO. KG.
«Acquisition de la Target»	signifie l'acquisition par DAIG de la Target.
«TERRA FIRMA»	signifie TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS I L.P., une limited partnership établie selon le droit anglais (enregistrée sous le numéro LP008049) dont le principal établissement est au 2 More London Riverside, London SE1 2AP, agissant par l'intermédiaire de son general partner TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) LTD.
«TERRA FIRMA INVESTMENTS (DA) LTD»	signifie une private limited liability company de Guernsey (enregistrée sous le numéro 43845) ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ.
«TFDA»	signifie TERRA FIRMA DEUTSCHE ANNINGTON, LP ayant son siège social à East Wing Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, agissant par l'intermédiaire de son general partner TERRA FIRMA INVESTMENTS (DA) LTD, ayant son siège social à East Wing Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, enregistré à Guernsey sous le numéro de registre des sociétés 43845.
«TFDA II»	signifie TERRA FIRMA DEUTSCHE ANNINGTON-II, LP ayant son siège social à East Wing Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, agissant par l'intermédiaire de son general partner TERRA FIRMA INVESTMENTS (DA) II LTD, ayant son siège social à East Wing Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, enregistré à Guernsey sous le numéro de registre des sociétés 44792.
«TFDA III»	signifie TERRA FIRMA DEUTSCHE ANNINGTON-III, LP ayant son siège social à East Wing Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, agissant par l'intermédiaire de son general partner TERRA FIRMA INVESTMENTS (DA) LTD, ayant son siège social à East Wing Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 6HJ, enregistré à Guernsey sous le numéro de registre des sociétés 43845.
«Gérant TF»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 7.1.2 A.
«Offre TF»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 6.5.4 A.
«Parties TF»	signifie TERRA FIRMA, une filiale de TERRA FIRMA selon la signification donnée dans Sections 15 et seq. German Stock Corporation Act (AktG) qui inclut pour éviter tout doute TFDA, TFDA II et TFDA III, comprenant tout successeur de l'un d'eux dans les Parts Sociales, Titres Convertibles et Prêts des Associés détenus par eux dans la Société étant une Filiale de TERRA FIRMA, tout fond TERRA FIRMA et/ou un fond et/ou des investisseurs partie tierce de qui les investissements sont gérés par TERRA FIRMA ou une Filiale de TERRA FIRMA.
«Associés TF»	signifie les Parties TF quand elles détiennent des Parts Sociales, Titres Convertibles et Prêts des Associés dans la Société.
«Notification de Vente de TF»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 6.5.3 A.

«Cédant TF»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 6.5.3 A.
«Parts Sociales TF»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 6.5.3 A.
«Partie Tierce»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 6.5.4 B.
«Notification à la Partie Tierce»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 6.5.4 B.
«Prix de la Partie Tierce»	a la signification qui lui est attribuée à l'Article 6.5.4 B.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les parties évaluent les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Signé: C. Messang, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, vol. 154S, fol. 11, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juin 2006.

P. Bettingen.

(064391.2/202/1212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

MONTEREY HOLDINGS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 109.057.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 juillet 2006.

P. Bettingen.

(064392.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

TP MANAGEMENT (LUXEMBOURG), Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.

R. C. Luxembourg B 62.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08009, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour la société

J. Martin

Administrateur délégué

(063231.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

CARMIGNAC PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J. F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 70.409.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CARMIGNAC PORTFOLIO

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG

Signatures

(063694.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

MTP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 1, rue Marie Curie.
R. C. Luxembourg B 89.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08002, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

R. Federspiel

Administrateur-délégué

(063236.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

THOMAS & PIRON (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 33.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08004, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour la société

L.-M. Piron

Administrateur-délégué

(063237.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LES RESIDENCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 35.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08006, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour la société

L.-M. Piron

Administrateur-délégué

(063239.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

DESIGN & BUILD PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 154, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 103.906.

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2006 que,

1. Monsieur Joseph Lamparski, demeurant à L-1913 Luxembourg, 21, rue Léandre Lacroix, a été nommé à la fonction d'administrateur de la société.

Le mandat ainsi confié commence le 16 juin 2006 pour venir à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2010.

2. Le conseil d'administration a été autorisé à nommer Monsieur Joseph Lamparski à la fonction d'administrateur-délégué de la société.

Il résulte des résolutions du conseil d'administration tenu à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2006 que Monsieur Joseph Lamparski a été nommé à la fonction d'administrateur-délégué de la société avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour la société

J. Lamparski

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00484. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063274.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

THOMAS & PIRON INTERNATIONAL (LUXEMBOURG), Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 97.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08007, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour la société

L.-M. Piron

Administrateur-délégué

(063241.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

ORKENISE ART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 39, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 79.430.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Signature.

(063248.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

INMAI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 108.596.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06463, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Signature.

(063258.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

ARALIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 92.484.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Signature.

(063267.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

ANGEL FINANCE I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 111.984.

In the year two thousand and six, on the thirty-first of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg, section B, under number 106.232, and having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

here represented by Mr Fatah Boudjelida, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on May 22, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée»), existing in Luxembourg under the name of ANGEL FINANCE I, S.à r.l. with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 111.984,

incorporated by a deed of the undersigned notary on October 18, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 366 dated February 18, 2006.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to accept the resignation of Mr David Gillerman as manager of the Company, with immediate effect, and to grant him discharge for the execution of his mandate until the date of his resignation.

IV. The sole shareholder resolves to appoint Mr Jerome Truzzolino, Senior Vice President, born on the 10th of February 1964 in New York (United States of America), residing at 2 Willa Way, Massapequa, New York 117 58, United States of America, and Mr Benoît Jean J. Bauduin, Company Director, born on the 31st March 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, as new managers of the Company with immediate effect for an unlimited period of time.

V. The sole shareholder resolves to create two categories of managers and decides that the board of managers of the Company will be composed as follows:

Category A Managers:

Mr Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on the 10th of May 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America;

Mr Jerome Truzzolino, Senior Vice President, born on the 10th of February 1964 in New York (USA), residing at 2 Willa Way, Massapequa, New York 117 58, United States of America.

Category B Managers:

Mr John McCarthy, Company Director, born on the 6th of September 1961 in New York (USA), residing at 120 Regents Park Road, London NW1 8XL, United Kingdom;

Mr Benoît Jean J. Bauduin, Company Director, born on the 31st March 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

VI. The sole shareholder resolves to amend the article 12 of the Company's articles of association as follows:

«**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.»

VII. The sole shareholder resolves to amend the third paragraph of article 13 of the Company's articles of association as follows:

«**Art. 13. third paragraph.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of one Category A Manager or the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.»

VIII. The sole shareholder resolves to amend the third paragraph of article 14 of the Company's articles of association as follows:

«**Art. 14. third paragraph.** In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented including at least the favourable vote of one Category A Manager.»

Expenses

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente et un mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP II EUROPE HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106.232, et ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736, Senningerberg,

ici représentée par Monsieur Fatah Boudjelida, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 22 mai 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de ANGEL FINANCE I, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111.984, constituée suivant

acte du notaire soussigné reçu en date du 18 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 366 en date du 18 février 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur David Gillerman en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat, et de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de sa démission.

IV. L'associé unique décide de nommer Monsieur Jerome Truzzolino, Senior Vice President, né le 1^{er} février 1964 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant au 2 Willa Way, Massapequa, New York 117 58, Etats-Unis d'Amérique, et Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

V. L'associé unique décide de créer deux catégories de gérants et décide que le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de sociétés, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

Monsieur Jerome Truzzolino, Senior Vice President, né le 1^{er} février 1964 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant au 2 Willa Way, Massapequa, New York 117 58, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

Monsieur John McCarthy, administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant au 120 Regents Park Road, Londres NW1 8XL, Royaume-Uni;

Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

VI. L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.»

VII. L'associé unique décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 13 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 13. troisième paragraphe.** La Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant de catégorie A ou la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.»

VIII. L'associé unique décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 14 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 14. troisième paragraphe.** En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés avec au moins le vote favorable d'un gérant de catégorie A.»

Frais

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Boudjelida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, vol. 153S, fol. 80, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

J. Elvinger.

(065081.3/211/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

ANGEL FINANCE I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 111.984.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

J. Elvinger.

(065084.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

77944

EURO PARTNER INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 10, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 63.141.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour la société

F. Fagnoul

Administrateur-délégué

(063270.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

BOUCHERIE WAGENER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7230 Walferdange, 1, rue Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.831.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion d'une assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2006 que:

Monsieur Albert Wagener, demeurant à L-1258 Luxembourg, 21, rue J.-P. Brasseur;

Monsieur Serge Wagener, demeurant à L-1129 Luxembourg, 9, rue des Anémones;

Monsieur David Wagener, demeurant à L-7230 Walferdange, 1, rue Prince Henri.

Ont été reconduits dans leurs fonctions d'administrateurs de la société.

Madame Irène Bourg, épouse de Monsieur Albert Wagener, demeurant à L-1258 Luxembourg, 21, rue J.-P. Brasseur a été reconduite dans ses fonctions de commissaire aux comptes de la société.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Il résulte du procès-verbal d'un Conseil d'Administration du 29 juin 2006 que Monsieur Albert Wagener a démissionné en tant qu'administrateur-délégué de la société, et que Monsieur David Wagener a été nommé comme administrateur-délégué de la société avec pouvoir d'engager seul la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09503. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(063273.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

CONSILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 520.800,-.

Siège social: Luxembourg, 55, rue Charles Arendt.
R. C. Luxembourg B 88.853.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05569, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Signature.

(063745.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

CONSILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 520.800,-.

Siège social: Luxembourg, 55, rue Charles Arendt.
R. C. Luxembourg B 88.853.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Signature.

(063748.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

77945

SILVERFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 20.102.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07937, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour SILVERFIN HOLDING S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Day-Royemans / S. Wallers

(063315.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

IVERNEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 27.985.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07914, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour IVERNEST S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Day-Royemans / S. Wallers

(063317.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

FRIMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 57.908.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07910, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour FRIMALUX S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Day-Royemans / S. Wallers

(063318.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 68.862.

Les comptes annuels au 26 février 2006, enregistrés à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09534, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Signature.

(063413.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 68.862.

Les comptes annuels consolidés au 26 février 2006, enregistrés à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09536, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Signature.

(063416.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

77946

GARROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 111.496.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07905, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour GARROS S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Day-Royemans / S. Wallers

(063319.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

NITRADE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 94.327.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour NITRADE INTERNATIONAL HOLDING S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Day-Royemans / S. Wallers

(063320.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

HCEPP LUXEMBOURG CZECH REPUBLIC II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 76.005.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07899, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour HCEPP LUXEMBOURG CZECH REPUBLIC II, S.à r.l.

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Day-Royemans / S. Wallers

(063322.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

OPEN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 80.209.

Le bilan au 31 décembre 2004 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08660, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Signature.

(063443.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

OPEN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 80.209.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les annexes, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08655, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Signature.

(063422.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

77947

EMPHA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 49.680.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08650, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Signature.

(063427.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

PARSON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 12.082.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07895, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour PARSON HOLDING S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Day-Royemans / S. Wallers

(063323.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

REKRA LUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 32.050.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07893, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour REKRA LUX HOLDING S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Day-Royemans / S. Wallers

(063324.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

HOLDING DE PARTICIPATION FINANCIERE HERAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 54.699.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00179, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(063881.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

HOLDING DE PARTICIPATION FINANCIERE HERAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 54.699.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00174, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(063878.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

77948

CHIMINDU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 33.895.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07890, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour CHIMINDU S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Day-Royemans / S. Wallers

(063325.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

SOCIETE FINANCIERE CASTOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 57.786.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07887, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour SOCIETE FINANCIERE CASTOR HOLDING S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Day-Royemans / S. Wallers

(063328.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

ACTIVEST LUX KEY FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker.
H. R. Luxemburg B 69.448.

Gemäß Artikel 15 bis 17 der Statuten ergeht hiermit die Einladung zu einer weiteren

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre auf den 29. September 2006 um 11.00 Uhr an den Gesellschaftssitz, da in der außerordentlichen Generalversammlung vom 24. August 2006 das erforderliche Quorum nicht erreicht worden ist.

Tagesordnung:

1. Auflösung der Gesellschaft;
2. Bestimmung eines Liquidators sowie seiner Befugnisse und dessen Vergütung.

Aktionäre, die an dieser Generalversammlung teilnehmen wollen, müssen wenigstens 5 Tage vor der Versammlung ihre Aktienzertifikate bei folgenden Stellen hinterlegen:

- BANK VON ERNST & CO AG, Marktgasse 63/65, CH-3001 Bern, Schweiz
- HVB BANQUE LUXEMBOURG SOCIETE ANONYME, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Auf Vorlage einer Bestätigung der Hinterlegung werden die Aktionäre dann ohne weitere Formalitäten zur Generalversammlung zugelassen. Aktionäre, die an dieser Generalversammlung persönlich nicht teilnehmen können, können sich gemäß Artikel 17 der Statuten durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen, wenn sie neben der Hinterlegungsbestätigung eine schriftliche Vollmacht erteilen und beides wenigstens 5 Tage vor der Versammlung bei der Gesellschaft am Gesellschaftssitz einget.

Diese zweite Versammlung ist ordnungsgemäß beschlussfähig, gleich welcher Anteil des Gesellschaftskapitals vertreten ist. Die Entscheidungen auf dieser Versammlung müssen aber gemäß Artikel 16 letzter Satz der Statuten in Verbindung mit Artikel 67-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der anwesenden oder vertretenen und mitstimmenden Aktionäre getroffen werden.

Mit Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation des Teilfonds ACTIVEST LUX KEY FUND STRATEGIE DEPOT (ISIN LU0102814661 / WKN 921 132) zum 29. September 2006. Die Ausgabe der Anteile wurde am 4. August 2006 eingestellt. Die im Zusammenhang mit der Liquidation zu erwartenden Kosten werden bereits jetzt bei der Berechnung des Netto-Inventarwertes berücksichtigt.

Nach dem 29. September 2006 wird die HVB BANQUE LUXEMBOURG SOCIETE ANONYME als Depotbank den Liquidationserlös im Einvernehmen mit der Investmentgesellschaft und dem Liquidator unter den Aktionären im Verhältnis ihrer jeweiligen Anteile verteilen. Die Depotbank wird den Aktionären, die ihre Anteile in Depots der Bank verwahren lassen, den Liquidationserlös automatisch gutschreiben.

Luxemburg, im August 2006.

I (03703/755/35)

Der Verwaltungsrat.

RP RENDITE PLUS, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
H. R. Luxemburg B 94.920.

Hiermit wird allen Anteilhabern der RP RENDITE PLUS («die Gesellschaft») mitgeteilt, dass eine

AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

am Mittwoch, 13. September 2006, 11.00 Uhr, am o.g. Sitz der Gesellschaft stattfinden wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Beschluss über die Neufassung der Satzung der Gesellschaft.
2. Verschiedenes.

Anteilhaber, die nicht an der Hauptversammlung teilnehmen können, können einen oder mehrere Personen zur Teilnahme und Abstimmung bevollmächtigen. Vollmachts- und Abstimmungsformulare sind am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

Senningerberg, im August 2006.

I (03705/755/17)

Der Verwaltungsrat.

GIZMO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.650.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 septembre 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (03707/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ARTINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 29.768.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 septembre 2006 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (03706/795/15)

Le Conseil d'Administration.

DELTA LLOYD L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.964.

L'Assemblée Générale du 25 août 2006 n'ayant pas atteint le quorum de présence requis, le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav DELTA LLOYD L à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 28 septembre 2006 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Modification de l'article 29 des statuts de la Sicav afin de prévoir, au minimum, une distribution annuelle de l'ensemble des revenus d'intérêts recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais qui s'y rapportent proportionnellement.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le projet de texte des statuts est à la disposition des Actionnaires pour examen au siège social de la Sicav.

I (03704/755/20)

Le Conseil d'Administration.

JCGS INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 48.843.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 septembre 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se slôturant au 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2005;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifié du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (03693/010/17)

Le Conseil d'Administration.

PLASTICHEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 47.457.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 septembre 2006 à 9.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2001, au 31 décembre 2002, au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004
3. Affectation des résultats afférents
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes quant aux exercices sous revue

I (03678/000/16)

Le Conseil d'Administration.

AMERLY'S INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 21.418.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 septembre 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers

II (03627/795/19)

Le Conseil d'Administration.

77951

INTERNATIONAL MARKETING INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 86.986.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu lundi le 4 septembre 2006 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (03558/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

LUX-PORTFOLIO SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 66.907.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi 6 septembre 2006 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 juin 2006.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2006; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

BANQUE RAIFFEISEN S.C.

FORTUNA BANQUE S.C.

Pour l'Allemagne:

DEUTSCHE BANK AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

II (03620/755/32)

Le Conseil d'Administration.

DOMEX HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.674.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 5 septembre 2006 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (03628/795/14)

Le Conseil d'Administration.

77952

JARVIS FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 84.779.

Le Conseil d'Administration décide de repousser la date de tenue d'Assemblée Générale Ordinaire prévue initialement pour le 28 août 2006 et prie Mesdames, Messieurs les actionnaires d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société JARVIS FINANCIAL S.A. qui se réunira le 5 septembre 2006 à 10.00 heures au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture des comptes annuels comprenant les bilans, les comptes de profits et pertes et les annexes et des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs aux exercices écoulés aux 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
2. approbation des comptes annuels clôturés aux 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005 et affectation des résultats;
3. décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour les exercices sociaux clôturés aux 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005;
4. divers.

Pour assister à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres ou certificats de blocage cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03641/587/20)

Le Conseil d'Administration.

ELSIEMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.388.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 septembre 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (03629/795/14)

Le Conseil d'Administration.

MONTIGNY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 43.632.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 septembre 2006 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 avril 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (03630/795/14)

Le Conseil d'Administration.